

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 29 AVRIL 2016

L'an **deux mille seize** et le **vingt-neuf** du mois **d'avril à 17 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 avril 2016.**

Date d'affichage : **25 avril 2016.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER– Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2016/19

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

Monsieur le Maire explique aux membres présents que cette décision modificative concerne un virement de crédit de 960 €.

Il précise qu'en effet, le conseil municipal vient de décider de payer 1 250 € au SDIS (délibération N° 2016/18) et que cette dépense doit être mandatée au compte 6553 : contingent et participation obligatoire au service d'incendie.

Il ajoute que dans ce compte il reste un montant à dépenser de 292,08 € et qu'il convient donc de procéder au virement des 960 € restants.

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédits suivant :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	65	6553		Service incendie	+ 960,00 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 960,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PROCEDER** au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune 2016 :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	65	6553		Service incendie	+ 960,00 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Art.	Opération	Objet	Montant
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 960,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO